DEPARTEMENT DU LOIRET

COMMUNE DE MORVILLE EN BEAUCE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

CANTON DE MALESHERBES

Tél./Fax. 02.38.39.73.55

2020-002

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE

Le Maire de MORVILLE EN BEAUCE,

Vu l'article L 2122-18 et L 2122-23 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2020,

Vu les procès-verbaux de l'élection de la municipalité du 3 juillet 2020,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les adjoints au maire, et que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais.

ARRETE

TITRE I - DELEGATION DE FONCTIONS AUX ADJOINTS

<u>ARTICLE I-1</u>: Mme Aurélie MILLOUR, première adjointe, est chargée des finances, de l'urbanisme, et des fêtes.

Délégation de fonction lui est donnée dans ces domaines.

ARTICLE 1-2: Mme Aurélie MATHIGOT, deuxième adjointe, est chargée des finances, de l'eau et des fêtes.

Délégation de fonction lui est donnée dans ces domaines.

TITRE II - DELEGATION DE SIGNATURE AUX ADJOINTS

ARTICLE II-1: Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à Mme Aurélie MILLOUR, première adjointe, chargée des finances, de l'urbanisme et des fêtes, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonction.

ARTICLE II-2: Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à Mme Aurélie MATHIGOT, deuxième adjointe, chargé des finances, de l'eau et des fêtes, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonction.

TITRE III - DISPOSITIONS COMMUNES

<u>ARTICLE III-1</u>: Les présentes délégations prendront fin au cas où les délégataires viendraient à cesser leurs fonctions, et en tout état de cause à l'expiration du mandat du Conseil Municipal élu en mars 2014.

ARTICLE III-2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Madame la Sous-préfète de Pithiviers,
- à Madame la Trésorière municipal,

et une copie sera remise aux intéressées.

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le

ID: 045-214502171-20200703-AMEB2020002-AR

A Morville en Beauce, Le 3 juillet 2020

> Le Maire, Georges JEANNE